

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1498

19 juillet 2007

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| Actaris Luxembourg .....                          | 71904 | Markant-Lux S.A. ....   | 71894 |
| Andy S.A. ....                                    | 71904 | Merina S.à r.l. ....  | 71885 |
| Arlon Investment Venture S.à r.l. ....            | 71889 | Oveaz S.A. ....   | 71892 |
| Asyris S.A. ....                                  | 71893 | Patrimoine Lys Martagon S.A. ....   | 71895 |
| Briseis S.A. ....                                 | 71888 | PMC Europe S.à.r.l. ....  | 71893 |
| Cebas S.A. ....                                   | 71903 | Prarose S.A. ....   | 71895 |
| Compagnie des Eaux .....                          | 71902 | Revolia S.à r.l. ....   | 71886 |
| Dotcorp Finance S.à r.l. ....                     | 71896 | REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l. ..                                     | 71894 |
| Emerald Group S.à r.l. ....                       | 71887 | Rynda en Primeur S.A. ....  | 71858 |
| European Structured Investments S.A. ..           | 71882 | S.C.I. Milen .....  | 71896 |
| European Structured Investments S.A. ..           | 71887 | Sea Water Investments S.A. ....   | 71894 |
| Fiduciaire des P.M.E. ....                        | 71885 | Simex Sport International S.A. ....                                       | 71858 |
| First London European Holdings S.à r.l.<br>.....  | 71896 | Société Luxembourgeoise d'Investisse-<br>ments et de Placements S.A. .... | 71888 |
| GE Fanuc Automation Solutions Europe<br>S.A. .... | 71892 | Solficom S.A. ....  | 71898 |
| Iberint Holding S.A. ....                         | 71886 | Topaz Group S.à r.l. ....   | 71887 |
| I.D.N. Gestion Sarl .....                         | 71889 | Tyco International Group S.A. ....  | 71895 |
| Jomar S.à r.l. ....                               | 71883 | Volutio S.à.r.l. ....   | 71902 |
| KDI Lux .....                                     | 71898 | Wonder-Invest S.A. ....   | 71903 |
| Kerylos Academy S.A. ....                         | 71891 | Wonderview S.A. ....  | 71904 |
| Luxest S.A. ....                                  | 71858 | Wonderview S.A. ....  | 71893 |

**Simex Sport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 31.029.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 mai 2007*

*Résolutions:*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Raffaella Quarato, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2007, en remplacement de Monsieur Jean Jacques Josset, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION Sàrl, 5, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
*Banque Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2007068261/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Luxest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 104.292.

—  
LUXEST S.A. avec siège social à Luxembourg, 51, rue de Glacis, inscrite section B n° 104.292.

Le domicile de la société LUXEST S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG  
P. Crochet / F. Di Vincenzo  
*Directeur Général Adjoint, Directeur de la Banque Privée / -*

Référence de publication: 2007068217/9/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Rynda en Primeur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of the public company (société anonyme) RYNDA EN PRIMEUR S.A., a public company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of EUR 31,562.50 (thirty-one thousand five hundred sixty-two Euro and fifty Cent), registered with the Luxembourg register of commerce and companies («registre du commerce et des sociétés») under number B 120.909 and incorporated pursuant to a deed drawn up by the above mentioned notary dated 28 September 2006 (the «Company»), whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, number 2302 dated 9 December 2006 and modified pursuant to a deed drawn up by the above mentioned notary dated 20 December 2006 (the «Articles» and each an «Article»).

The Meeting is chaired by Mr Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the Meeting, has been signed by the board of the Meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *ne varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 2,425 class A shares, 50 class B shares and 50 class C shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present Meeting is as follows:

*Agenda:*

1) Decision to approve the entry as new shareholder of the Company of EURO PECHEUR PRIVATE LIMITED (No. 200701770K) whose registered office is at 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapore, 068912 (EPP or the «New Shareholder»);

2) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 78,687.50 (seventy-eight thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cent) so as to bring the Company's share capital from its current amount of 31,562.50 (thirty-one thousand five hundred sixty-two Euro and fifty cent) to EUR 110,250.- (one hundred ten thousand two hundred fifty Euro) by the creation and issuance of 6,295 (six thousand two hundred ninety-five) new A shares (the New A Shares) each having a par value of EUR 1,250.- (twelve Euro and fifty cent), by contribution in cash;

3) Decision to acknowledge the full waiver of:

a) HALLADALE GROUP Plc whose registered office is at 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, with registration number SC 134256 (HALLADALE);

b) RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP whose registered office is at 5 Appold Street London EC2A 2HA, with registration number OC 315346 (RYNDA LLP); and

c) Michael Walton, residing at of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU («MW»),

of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company and the partial waiver of RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, whose registered office is at 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, with registration number 5883231 (RCP) of its preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company;

4) Decision to approve the subscription of the New A Shares by the New Shareholder and by RCP as listed in the table below and the payment for such New A Shares by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 78,687.50 (seventy-eight thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cent), as follows:

| Subscriber                    | New A Shares |                     |
|-------------------------------|--------------|---------------------|
|                               | Number       | Total nominal value |
|                               | of New       | A Shares (in €)     |
| The New Shareholder . . . . . | 5,913        | 73,912.50           |
| RCP . . . . .                 | 382          | 4,775.00            |
| Total . . . . .               | 6,295        | 78,687.50           |

5) Decision to amend Article 6 as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at EUR 110,250.- (one hundred ten thousand two hundred fifty Euro) divided into:

- 8,720 A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share,
- 50 B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share.»

6) Decision to adopt amendments to certain Articles being listed below:

- in Article 6.- Capital - Shares and Share Certificates:

- a) regarding the conditions of the authorized capital of the Company;
- b) regarding the rights attached to the Class D Shares;
- c) regarding the conditions of the compulsory transfer of shares;
- d) regarding a default by the Company in transferring shares;
  - in Article 10.- Board of Directors, regarding its making available to meet Shareholders under certain conditions;
  - in Article 13. Powers of the Board of Directors, regarding the matters requiring the consent of the shareholders of the Company;
  - in Article 17.- Distribution of Profits, regarding the distribution policy of the Company;
- 7) Decision to amend and restate the Articles of the Company;
- 8) Miscellaneous.

After discussion, the Meeting took the following decisions, at unanimity:

*First resolution*

The Meeting decides to approve the entry as new shareholder of the Company of the New Shareholder.

*Second resolution*

The Meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 78,687.50 (seventy-eight thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cent) so as to bring the Company's share capital from its current amount of 31,562.50 (thirty-one thousand five hundred sixty-two Euro and fifty cent) to EUR 110,250.- (one hundred ten thousand two hundred fifty Euro) by the creation and issuance of the New A Shares, each having a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty cent), by contribution in cash.

*Third resolution*

The Meeting decides to acknowledge the full waiver of HALLADALE, RYNDA LLP and MW of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company and the partial waiver of RCP of its preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to approve the subscription of the New A Shares by the New Shareholder and by RCP as listed in the table below and the payment for such New A Shares by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 78,687.50 (seventy-eight thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cent), as follows:

| Subscriber                    | New A Shares           |                            |
|-------------------------------|------------------------|----------------------------|
|                               | Number of New A Shares | Total nominal value (in €) |
| The New Shareholder . . . . . | 5,913                  | 73,912.50                  |
| RCP . . . . .                 | 382                    | 4,775.00                   |
| Total . . . . .               | 6,295                  | 78,687.50                  |

All the New A Shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of 78,687.50 (seventy-eight thousand six hundred eighty-seven Euro and fifty cent) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the preceding resolutions, the shareholding in the Company is as follows:

| Shareholders        | Number of |          |          | Total nominal value (in €) |
|---------------------|-----------|----------|----------|----------------------------|
|                     | A Shares  | B Shares | C Shares |                            |
| RYNDA LLP . . . . . | -         | -        | 23       | 287.50                     |
| RCP . . . . .       | 859       | 23       | -        | 11,025.00                  |
| HALLADALE . . . . . | 1,925     | 26       | 26       | 24,712.50                  |
| MW . . . . .        | 23        | 1        | 1        | 312.50                     |
| EPP . . . . .       | 5,913     | -        | -        | 73,912.50                  |
| Total . . . . .     | 8,720     | 50       | 50       | 110,250.00                 |

*Fifth resolution*

The Meeting decides to amend the share capital Article of the Company as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at EUR 110,250.- (one hundred ten thousand two hundred fifty Euro) divided into:

- 8,720 A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share,

- 50 B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share.»

*Sixth resolution*

The Meeting decides to adopt amendments to certain Articles being listed below:

- in Article 6.- Capital - Shares and Share Certificates:
  - a) regarding the conditions of the authorized capital of the Company;
  - b) regarding the rights attached to the Class D Shares;
  - c) regarding the conditions of the compulsory transfer of shares;
  - d) regarding a default by the Company in transferring shares;
- in Article 10.- Board of Directors, regarding its making available to meet Shareholders under certain conditions;
- in Article 13. Powers of the Board of Directors, regarding the matters requiring the consent of the shareholders of the Company;
- in Article 17.- Distribution of Profits, regarding the distribution policy of the Company.

*Seventh resolution*

The Meeting decides to amend and restate the Articles as follows:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of RYNDA EN PRIMEUR S.A. (the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915, as amended from time to time (the «Law») as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 19 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and selling of properties, whether in Luxembourg or in other jurisdiction, or interests in properties, including in joint venture vehicles, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, including but not limited to the granting of loan or facility, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and/or of any of its direct or indirect subsidiaries or any other company being part of the same group as the Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 5. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Affiliate» means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i) Controls the first Person, (ii) is Controlled by the first Person or (iii) is under common Control with the first Person;

«Articles» has the meaning as set forth in Article 1;

«Asset Sale» means a sale of assets within the Portfolio or shares in subsidiary undertakings of the Company or interests held by the Group in joint venture vehicles;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 10.1;

«Business» means the business of acquiring, holding and selling Property or interests in Property (including by way of interests in joint venture vehicles);

«Cashflows» means any amount as defined in any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders in connection with the shareholding in the Company;

«Class A Shares» or «A Shares» means the shares of class A having the rights defined under Article 6.3 and «Class A Share» or «A Share» means any of them;

«Class B Shares» or «B Shares» means the shares of class B having the rights defined under Article 6.3 and «Class B Share» or «B Share» means any of them;

«Class C Shares» or «C Shares» means the shares of class C having the rights defined under Article 6.3 and «Class C Share» or «C Share» means any of them;

«Class D Shares» or «D Shares» means the shares of class D to be issued upon conversion of the Convertibles and having the rights defined under Article 6.3 and «Class D Share» or «D Share» means any of them;

«Closing» means the First Closing Date and any subsequent occasion upon which a Shareholder agrees to subscribe for Shares in and or make any advance or other contribution made to the Company in any form and shall include any occasion on which an Existing Shareholder increases its Commitment by agreement with the Company;

«Commitment» means the maximum amount each Shareholder has agreed to invest in the Company (excluding for the avoidance of doubt any Premium);

«Company» has the meaning as set forth in Article 1;

«Compulsory Transfer Notice» has the meaning set forth under Article 6.5;

«Control» means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (including being the partner of a partnership having the right to manage the affairs of that partnership) of any Person (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another Person to be conducted in accordance with the wishes of the first Person, (ii) to exercise more than 50 per cent. of the votes generally exercisable at general meetings of another Person, or (iii) in the case of a partnership (other than a partnership having one partner with the right to manage the affairs of the partnership), to receive a share of more than one-half of the assets or income of that partnership; and «Controlling» and «Controlled» shall be construed accordingly;

«Convertibles» has the meaning as set forth in Article 6.1.2;

«Danish MotherCo» means the wholly owned Danish Subsidiary or Danish subsidiaries of the Company other than the Propcos;

«Debt Capital Net Receipts» means all amounts comprising repayments of amounts of principal under any loan possibly granted by the Company to a Propco after deduction therefrom of such of the Expenses as are attributable thereto or as the Board of Directors, acting reasonably, otherwise considers appropriate;

«Debt Income Net Receipts» means all amounts comprising payments of interest under any loan possibly granted by the Company to a Propco after deduction therefrom of such of the Expenses as are attributable thereto or as the Board of Directors, acting reasonably, otherwise considers appropriate;

«EPP» means EURO PECHEUR PRIVATE LIMITED (No. 200701770K) whose registered office is at 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapore, 068912 and/or any Person becoming its successor as a matter of law or its Permitted Transferee;

«Equity Capital Net Receipts» means all amounts of the Net Receipts received (after deduction therefrom of such of the Expenses as are attributable thereto or the Board of Directors, acting reasonably, otherwise considers appropriate) by the Company from Danish MotherCo on a return of capital by Danish MotherCo on liquidation, reduction of capital or otherwise, subject to a maximum amount equal to the amount paid up by the Company in respect of shares in Danish MotherCo;

«Equity Income Net Receipts» means:

(a) all amounts comprising (i) all dividends received by the Company from Danish MotherCo, (ii) all amounts received by the Company from Danish MotherCo on a return of capital by Danish MotherCo on liquidation, reduction of capital or otherwise, in excess of the amount paid up by the Company in respect of shares in Danish MotherCo;

(b) any Net Receipt which is not Debt Capital Net Receipt, Debt Income Net Receipt or Equity Capital Net Receipt; and

(c) all remaining amounts received by the Company from any of the PropCo under any loan possibly granted by the Company to such Propco after deduction of (i) all interest expenses due under any loan possibly granted by the Shareholders to the Company and (ii) any other Expenses;

«Estimated Liabilities» means an amount estimated by the Board of Directors (acting prudently) to be sufficient to pay the anticipated expenses of the Company (other than in relation to tax) taking into account any anticipated income of the Company;

«Estimated Tax» means 100 per cent. of the amount of tax paid or payable in respect of the Net Receipts out of which the relevant distribution is being paid as estimated by the Board of Directors or by the auditors of the Company for the time being (in each case acting prudently);

«Excess Net Receipts» means all amounts of Net Receipts (which for the avoidance of doubt shall include all Debt Capital Net Receipts, Debt Income Net Receipts, Equity Capital Net Receipts and Equity Income Net Receipts) whether income or capital and after adding back any Performance Fee;

«Existing Shareholders» means Shareholders existing as at the point immediately prior to each Closing occurring on or after the First Closing Date;

«Exit» means (i) a Share Sale, (ii) an Asset Sale or (iii) another realisation by the Shareholders so that (in every case) all or substantially all (meaning all save a de minimis amount) of the Shareholders' investments in the Group are sold to third parties or realised;

«Expenses» means (1) any expenses of the Company properly incurred by the Company, (2) any Estimated Liabilities, (3) any other third party financial liabilities of the Company (other than any loan possibly granted by the Shareholders to the Company), (4) all fees payable under any investment advisory agreement or any acquisition and asset management agreement possibly entered into by the Company in connection with the management of the real estate assets indirectly held by the Company and (5) any Estimated Tax (but excluding (i) any recoverable VAT and (ii) any amounts loaned by the Company to any other member of the Group or subscribed for shares in any other member of the Group);

«First Closing» means the first Closing on 16 March 2007;

«First Closing Date» means 16 March 2007;

«First Hurdle Return» means all Excess Net Receipts until each Shareholder has received an aggregate amount of Excess Net Receipts that results in each Shareholder receiving an aggregate IRR of 10.5 per cent.;

«Group» means the Company and all of its subsidiaries from time to time;

«Halladale» means HALLADALE GROUP Plc whose registered office is at 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, with registration number No. SC 134256 and/or any Person becoming its successor as a matter of law or its Permitted Transferee;

«IAA Termination» has the meaning set forth under Article 6.5;

«Investment Adviser» means RYNDA LLP or such other entity appointed by the Company from time to time as investment adviser;

«Investment Agreement» means any investment agreement to be possibly entered by all the Shareholders, as possibly amended from time to time;

«Investment Parameters» means the following investment parameters, together with any other parameters determined by the Company from time to time in compliance with any agreement to which it is party:

- any property shall not be acquired if as a result of the making of such acquisition, more than 25 per cent. by rental value of all of the Properties held by the Group are vacant and unlet;

- the Company shall not acquire directly or indirectly any single Property where the gross purchase price thereof shall be in excess of € 40,000,000.- it being acknowledged that the acquisition of portfolios of property (being more than a single property) or of single Property owning companies owning more than a single Property, for consideration in excess of € 40,000,000.- shall be permitted;

- the Company shall not acquire directly or indirectly any Property if as a result of the making of the acquisition, at the time of acquisition, a single tenant is responsible for greater than 30 per cent. of the total annual rent payable in respect of all of the properties held directly or indirectly by the Company;

«IRR» means the discount rate expressed as an annual percentage rate which, when applied on a daily basis to the series of Cashflows from the Original Investment Date to the date of Exit, results in an aggregate net present value of zero for those Cashflows and for this purpose «daily basis» means a day count over 365 basis with daily compounding;

«Law» has the meaning as set forth in Article 1;

«Liquidation Promote» means that amount of the Promote which does not comprise the Pre-Liquidation Promote together with any amount of the Pre-Liquidation Promote that cannot be paid as a dividend by operation of law;

«MW» means Michael Walton, residing at of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU and/or any Person becoming his successor as a matter of law or his Permitted Transferee;

«Net Receipts» means the Receipts less the Expenses;

«New Shareholders» means Shareholders providing financing commitments to the Company at a Closing and, for the purposes of the First Closing shall include EPP;

«Non Rynda Investors» has the meaning as set forth in Article 6.5;

«Original Investment Date» means 28 September 2006;

«Performance Fee» means any amount qualified as such as agreed from time to time between the Shareholders, capped at 10 per cent. of the Promote Amount but, for the avoidance of doubt, excluding any acquisition fee and any asset management fee possibly paid by the Company to its asset manager;

«Permitted Transfer» means any transfer of Shares made in accordance with the Articles; «Permitted Transferee» shall be construed accordingly;

«Person» means any individual, partnership, corporation, limited liability company or partnership, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such) or other entity;

«Portfolio» means the interests in Property owned by the Company from time to time, whether directly or through subsidiary undertakings;

«Pre-Liquidation Promote» means that amount of the Promote which is comprised of net income, profits or gains which have borne tax at an average rate in aggregate of five per cent or more, which would be creditable under Part XVIII ICTA 1988 if the recipient was a UK company holding ten per cent. of the voting power or share capital of the Company;

«Premium» means at the time New Shareholders are admitted, any amount qualifying as such received by the Company acting as agent for the Existing Shareholders at the Closing in question;

«Promote» means the Promote Amount less the Performance Fee;

«Promote Amount» means (i) 20 per cent. of all Excess Net Receipts above the First Hurdle Return until each Shareholder has received an aggregate amount of Excess Net Receipts that results in that Shareholder receiving an aggregate IRR of 14 per cent and thereafter and (ii) 25 per cent. of all Excess Net Receipts;

«Promote Return» means the Pre-Liquidation Promote and the Liquidation Promote;

«Promote Transferee» has the meaning as set forth in Article 6.5;

«PropCo» means a wholly-owned subsidiary of a Danish MotherCo or wholly-owned subsidiaries of the Danish MotherCos which acquire(s) interests in a Property;

«Property» means any real property and/or leasehold property in France and/or shares or interests in bodies corporate or other entities through which such assets are held;

«Receipts» means the gross income and capital receipts of the Company (other than, for the avoidance of doubt, any Premium) as determined by the Board of Directors (if considered by the Board of Directors to be appropriate, after consultation with the auditors of Company from time to time) including all amounts received from the Danish MotherCo but excluding any amounts loaned to the Company and the proceeds of any subscriptions for Shares;

«Resident Directors» means directors ordinarily resident in Luxembourg;

«Rynda» means RYNDA LLP and RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, both of whose registered office is at 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, registered respectively under number OC 315346 and number 5883231 and/or any Person becoming their successor as a matter of law or their Permitted Transferee;

«Rynda LLP» means RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP whose registered office is at 5 Appold Street London EC2A 2HA, with registration number No. OC 315346 and/or any Person becoming their successor as a matter of law or their Permitted Transferee;

«Rynda Promote Shares» has the meaning set forth under Article 6.5;

«Rynda Shares» has the meaning set forth under Article 6.5;

«Shareholders» means the holders of Shares (and the expression «Shareholder» shall mean any one of them);

«Shares» means the A Shares, the B Shares, the C Shares and the D Shares; and «Share» shall be construed accordingly;

«Share Sale» means the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which any Person (or Persons connected with each other, or Persons acting in concert with each other) would have the beneficial ownership over that number of Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company, provided that there shall be no Share Sale as a result of any Permitted Transfer;

«Total Equity Funding» means the aggregate of the amount paid by the Shareholders as nominal value of Shares.

## **Art. 6. Capital - Shares and share certificates.**

### **6.1. Capital**

#### **6.1.1 Subscribed capital**

The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,562.50 (thirty one thousand five hundred and sixty two Euros and fifty Cents) divided into:

- 2,425 A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share,
- 50 B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) per share.

#### **6.1.2. Authorized capital**

An authorized share capital is set at EUR 70,000,000.- (seventy million Euros), represented by 5,600,000 (five million six hundred thousand) shares of a par value of EUR 12.50 (twelve Euros and fifty Cents) each.

This authorised capital may only be used (i) to issue additional A Shares to New Shareholders upon a Closing, (ii) to convert the Convertibles into D Shares and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of Convertibles and the issue of A Shares in accordance with (i) above and (iii) and (iv) below and (iii) upon any conversion of Convertibles into D Shares, or (iv) in the case of HALLADALE and RCP only to allow each holder of A Shares to subscribe for such number of A Shares as shall result in its proportionate holding of the voting power in the Company equalling (or as nearly as may be) that held immediately prior to such conversion.

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- issue convertible financial instruments («Convertibles»);



- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new Class D Shares or A Shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new D and/or A Shares;
- remove or limit for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the D Shares and/or A Shares issued; and
- determine whether a share premium will be paid on the D Shares and/or A Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.

These authorizations are valid for a period ending on 28 September 2011, and they may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to that will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by Law, Article 6.1.1 will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

#### 6.1.3. Redemption of shares

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by Law redeem its own Shares.

#### 6.2. Shares - Registration

The Shares shall be bearer or in registered form at the Shareholders' choice. However, as long as the Shares are not fully paid in, they shall remain in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholders. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share to the Company, duly endorsed to the transferee.

#### 6.3. Classes of shares - Rights

The subscribed capital of the Company is divided into Class A, B and C Shares as set out in Article 6.1 and D Shares possibly issued upon conversion of the Convertibles granting the following rights to their holders:

- Class A Shares do not carry dividend rights but an entitlement to liquidation proceeds representing 100% of the nominal value of each such A Share upon a liquidation of the Company;
- Class B Shares carry no dividend rights until the occurrence of an Exit. The Company shall not pay any dividends in respect of any B Share until the occurrence of an Exit. Upon an Exit and prior to liquidation of the Company, the Company shall pay an amount equal to the Pre-Liquidation Promote to the holders of B Shares pro rata to the amount paid up by each such holder for the B Shares held by it; the holders of Class B Shares are not entitled to any amount other than the Pre-Liquidation Promote;
- Class C Shares carry no dividend rights, but only a right to the Liquidation Promote on liquidation of the Company upon an Exit pro rata to the amount paid up by each such holder for such C Shares held by it; the holders of Class C Shares are not entitled to any amount other than the Liquidation Promote; and
- Class D Shares (if any) will entitle their holders to (i) a preferential dividend income equal to the portion of Equity Income Net Receipts which would have been paid to the holder of Class D Shares pursuant to the terms and conditions of the corresponding Convertible(s) had that holder of Class D Shares not converted the corresponding Convertible(s) into such Class D Share(s) and (ii) the repayment of all or part of the nominal value of the Class D Shares together with any share premium paid thereon for an amount equal to the portion of the Equity Capital Net Receipts which would have been paid to the holder of Class D Shares pursuant to the terms and conditions of the corresponding Convertible(s) had that holder of Class D Shares not converted the corresponding Convertible(s) into such Class D Share(s).

For the avoidance of doubt, the dividend entitlement of the Shareholders shall be determined by reference to the amount paid up by each Shareholder.

#### 6.4. Transfer of shares

Notwithstanding any provision in the Articles to the contrary, a Shareholder may transfer the whole of its legal and beneficial interest in all or any of its A Shares or D Shares (if any) to any Affiliate without the consent of any other Shareholder provided that (i) the transferee or assignee executes a deed of adherence to the Investment Agreement and assumes all outstanding obligations of such Shareholder, (ii) immediately upon such transferee ceasing to be an Affiliate of such Shareholder, the Shares so transferred are transferred to the Shareholder or an Affiliate thereof, and (iii) (a) on any transfer of A Shares the equivalent proportion of D Shares (if any) shall also be transferred to the same transferee, (b) on any transfer of D Shares the equivalent proportion of A Shares shall also be transferred to the same transferee.

Save in accordance with the above mentioned clause, no Shareholder may sell, transfer or otherwise dispose of the whole or any part of its legal or beneficial interest in its Shares (or any interest therein).

## 6.5. Compulsory transfer

6.5.1. If the investment advisory agreement possibly entered into from time to time between RYNDALLP and the Company is terminated prior to Exit for any of the reasons as agreed from time to time between RYNDALLP and the Company (for the purposes of this Article 6.5 an «IAA Termination») then RYNDALLP undertakes to pay up any amounts outstanding on any A Share held by them and to then transfer all of the B Shares and C Shares held by them (together, the «RYNDALLP Promote Shares») and all of the A Shares held by them (together with the Rynda Promote Shares, the «Rynda Shares») to such entity as the Shareholders (other than RYNDALLP) (the «Non Rynda Investors») shall determine (the «Promote Transferee») for a price equal to the aggregate fully paid up nominal value of the Rynda Shares if (to the extent allowed by Luxembourg law) the Non Rynda Investors exercise the option granted to them pursuant to this Article 6.5.1 by written notice to RYNDALLP within one month of the date of an IAA Termination (the «Compulsory Transfer Notice»). If the Non Rynda Investors exercise the option granted pursuant to this Article 6.5.1. they and the Company shall take all actions necessary together with the Promote Transferee to register the transfer of the Rynda Shares in the share register of the Company. If following exercise of the option RYNDALLP defaults in transferring the Rynda Shares required to be transferred, the provisions of Article 6.5 shall also apply.

6.5.2. If RYNDALLP defaults in transferring Rynda Promote Shares to the Promote Transferee following exercise of the option pursuant to the above article 6.5.1.:

(a) the chairman for the time being of the Company, or failing him one of the directors of the Company or some other person duly nominated by a resolution of the Board of Directors (as defined in article 10.1 below) for that purpose, shall be deemed to be the duly appointed agent of RYNDALLP with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of RYNDALLP all documents necessary to give effect to the exercise of the option by the Non-Rynda Investors in relation to the Rynda Shares;

(b) the Board of Directors may receive and give a good discharge for the purchase money payable on exercise of the option on behalf of RYNDALLP; and

(c) the Board of Directors shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and if and when RYNDALLP shall deliver the certificate or certificates for the Rynda Shares to the Company (or an indemnity in a form reasonably satisfactory to the Board of Directors in respect of any lost certificate) RYNDALLP shall thereupon be paid the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company by RYNDALLP.

**Art. 7. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 19 hereof.

## Art. 8. Meetings of shareholders - General.

8.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

8.2. The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

8.3. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

8.4. Except as otherwise required by Law and as otherwise provided in Article 8.5 or as agreed between the Shareholders from time to time, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.5. Amendments to the rights attaching to the A Shares will be passed only with (i) a majority of the holders of not less than 75% of the A Shares.

Amendments to the rights attaching to the B Shares will be passed only with a majority of the holders of not less than 75% of the B Shares.

Amendments to the rights attaching to the C Shares will be passed only with a majority of the holders of not less than 75% of the C Shares.

The Board of Directors shall not amend the rights attaching to the D Shares without the prior written consent of the holders of not less than 75% of the D Shares (and further subject to the approval of the holders of not less than 75% of the Convertibles).

8.6. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

8.7. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of August, at 11.00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

#### **Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of three members, who need not be shareholders of the Company.

10.2. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

10.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

10.4. The Shareholders shall ensure that at any time a majority of all directors are Resident Directors.

10.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

10.6. Any one or more Shareholders (that is not a defaulting Shareholder) having invested a certain amount as agreed from time to time between the Shareholders in the Company may, upon giving reasonable notice request that the Board of Directors will make itself available (such availability not to be unreasonably withheld or delayed) in Luxembourg at such times as the Board of Directors may reasonably determine to meet the relevant Shareholder(s) to discuss matters relating to the Company provided that the relevant Shareholders shall provide reasonable details of the purpose of the meeting to the Board of Directors at the time of making a request pursuant to this article 10.6. For the avoidance of doubt any meeting with the Board of Directors pursuant to this article shall not be interpreted as affecting the management of the Company which function shall remain with the Board of Directors.

#### **Art. 11. Procedures of meeting of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors shall appoint amongst the directors one director to act as Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

11.2. The chairman shall act as chairman of each meeting of the Board of Directors or of the Shareholders. In the event that the chairman is not present at a meeting of the Board of Directors or of the Shareholders, the Person as designated by the Shareholders from time to time shall act as chairman for such meeting.

11.3. Unless otherwise agreed by the Shareholders, the quorum for meetings of any Board of Directors shall be 2 directors present at the commencement and throughout the whole of the meeting provided that:

- such meetings shall not be quorate unless the number of Resident Directors present in person shall exceed the aggregate of all other directors in attendance in person or by proxy; and
- each director shall be allowed to appoint another director as his proxy in his absence; and
- if within one hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall stand adjourned to the second business day next following at the same time and place, unless the meeting has been called at short notice pursuant to Article 11.4 in which case such meeting shall stand adjourned to the business day next following at the same time and place. If at the adjourned meeting a quorum is not present within one hour from the time appointed for the meeting, the quorum shall be one Resident Director.

11.4. Unless otherwise agreed, not less than two (2) business days' notice of each meeting of the Board of Directors together with the agenda for such meeting and relevant board papers shall be given to each director, provided that any director may require a meeting of the Board of Directors to be held on not less than 24 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice.

This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

11.5. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy.

11.6. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg at such times as the Board of Directors shall determine and directors (or their proxies) may only participate in person and not, for the avoidance of doubt, by telephone, electronically or otherwise from outside Luxembourg.

11.7. Each director shall have one vote and the Board of Directors shall make all decisions by a simple majority vote. The Chairman shall not have a second or casting vote.

11.8. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the Board of Directors.

11.9 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

#### **Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

12.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the Company book.

12.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 13. Powers of the Board of Directors.**

13.1. Without prejudice to Article 13.2, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all management functions including but not limited to all acts or administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2. The matters set out in Article 13.2.1 and 13.2.2 below shall not be carried out by the Group (and references to «the Company» shall be read as a reference to any member of the Group as the context requires) unless consented to by the Shareholders in writing as follows, provided that in no circumstances the Shareholders shall interfere with the management of the Company:

13.2.1. The following matters require the prior consent of the Shareholders representing 75 per cent. or more of the total number of Shares in issue:

a. The taking of any material strategic decision in relation to any material litigation to which it is a party, or which is threatened against or contemplated by it;

b. The making of any direct or indirect investment by the Company in a Propco or engaging in any activity other than in accordance with the Investment Parameters;

c. The taking of any steps to have itself and/or Danish Motherco wound up unless (i) a licensed insolvency practitioner shall have advised that the Company and/or the Danish Motherco is required to be wound up by reason of having become insolvent or (ii) a Danish resident member of the Group is to be wound up as a result of it being liable or likely have to pay tax on its net income from French real estate;

d. The investing in listed equity share capital unless it is the intention to eventually obtain a controlling interest in a company or companies, in which case the Company may (i) invest in listed equity share capital in publicly traded companies and (ii) make open market purchases of listed equity share capital;

e. The making of any loan or advance or provision of any credit other than:

- loans or advances to tenants for the purposes of fitting out, or for improvements to, a property;
- the provision of credit to other Group Companies; and
- normal trade credit;

f. The entering into of any agreement or other arrangement otherwise than in the ordinary course of its investment business and on an arm's length basis;

g. Amending or terminating the terms of any investment advisory agreement and/or any acquisition and asset management agreement possibly entered into by the Company other than any amendments that:

- correct any printing, typographical or clerical error or omissions; or
- make any other change required or advisable to comply with any applicable law or regulation; or
- make any change that is notified to Shareholders and not objected to by any Shareholder within twenty business days of such notification;

h. The conferring of any consent on the Investment Adviser in respect of «Change of Control Events» and/or «Key Man Replacement Default» as defined from time to time between the Investment Advisor and the Company;

i. The marketing or implementation of any IPO in respect of the share capital of any member of the Group;

j. Any member of the Group giving any guarantee or indemnity or creating any debenture, charge or other security over its assets and undertaking other than in the ordinary course of its investment business or in respect of borrowings from bankers permitted by the Shareholders; and

k. The approval by the Company of a replacement Key Man (as defined from time to time between the Investment Advisor and the Company) and any approval that may be given by the Company in connection with the definition of Key Man Departure Event (as defined from time to time between the Investment Advisor and the Company), such approval to be given in compliance with agreement possibly entered into from time to time.

13.2.2. The following matters require the prior consent of the Shareholders representing 90 per cent. or more of the total number of Shares in issue:

- a. Other than as required to admit a New Shareholder at a Closing, the alteration by the Company or the Danish Motherco of their respective authorised or issued share capital or capital structures or granting of any options or other like rights for others to acquire any shares or securities convertible into shares or make any payment to any person (whether or not a member) for giving up his right to any share capital on its cancellation or extinguishment of any voting rights relating to the Company or the Danish Motherco;
- b. Any alterations by the Company and/or any Danish Motherco to constitutional documents;
- c. The variation to any of the Investment Parameters;
- d. Any member of the Group having any employees;
- e. The establishment by any member of the Group of any pension, bonus, profit sharing or other incentive scheme or plan for directors and/or employees;
- f. Any person or entity of ill repute (as determined in the reasonable opinion of the Board of Directors) having any interest in the Company; and
- g. The Company and the Danish Motherco making any material change in the nature of its business (other than as already agreed by the Shareholders) and any member of the Group making any direct or indirect investments in any other company other than a company or entity whose predominant purpose is to invest in real property in mainland France.

13.3. When the Shareholders are required to consent to certain matters, such consent may be given in any form whatsoever including by way of letter or email (to the extent its origin can be clearly identified) and in no circumstances this shall require the holding of a shareholders meeting.

**Art. 14. Binding signature.** Any two Directors jointly and severally have the power and are responsible for the representation of the Company with respect to third parties under the direction and supervision of the Board of Directors.

**Art. 15. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art.16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and shall terminate on the 31st March of next year.

**Art. 17. Distribution of profits.**

17.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2. Distribution Policy

17.2.1. Subject to Luxembourg law and to making appropriate provision for the working capital requirements and liabilities of the Group and to complying with the Investment Agreement, prior to an Exit the Company shall apply Net Receipts of the Company in the following manner:

1. Equity Income Net Receipts in paying all dividends due to holders of D Shares, provided that the Company shall retain any amount of Equity Income Net Receipts it considers (in the opinion of the Board of Directors, acting prudently) necessary to pay the dividends due to the B and C Shares; and
2. Equity Capital Net Receipts, in returning amounts of share premium and share capital paid up on D Shares.

17.2.2. On an Exit, the Company shall apply Net Receipts in the following manner:

1. Making the payments contemplated by article 17.2.1.;
2. Paying any amount due to the holders of B Shares pursuant to Article 6.3.;
3. Apply any remaining Equity Income Net Receipts less the dividend due to the holder of C Shares in paying all amounts due to the holders of D Shares;
4. Pay the amounts due to the holders of A Shares pursuant to Article 6.3; and
5. Pay the amounts due to the holders of C Shares pursuant to Article 6.3.

17.3. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 19. Amendment of articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, the Articles shall not be amended without the consent of the Shareholders representing 90 per cent of the Total Equity Funding.

**Art. 20. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Closure of the Meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business on the agenda and nobody else asking to speak, the Meeting is closed by the chairman.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

En l'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme RYNDA EN PRIMEUR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.909 et constituée en vertu d'un acte du notaire précité en date du 28 septembre 2006 (la «Société»), dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2302 daté du 9 décembre 2006 et modifiés en vertu d'un acte du notaire précité en date du 20 décembre 2006 (les «Statuts» et chaque article des Statuts un «Article»).

L'Assemblée est présidée par M. Laurent Thailly, juriste, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Hubert Janssen, juriste, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires représentés à l'assemblée, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 2.425 actions de classe A, les 50 actions de classe B et les 50 actions de classe C émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Décision d'approuver l'entrée en tant que nouvel actionnaire de la Société de EURO PECHEUR PRIVATE LIMITED (No. 200701770K) ayant son siège social au 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 (EPP ou le «Nouvel Actionnaire»);

2) Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 78.687,50 (soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt sept euros et cinquante centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante centimes) à EUR 110.250,- (cent dix mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 6.295 (six mille deux cent quatre-vingt-quinze) nouvelles Actions A (les «Nouvelles Actions A») chacune ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par apport en numéraire;

3) Décision de reconnaître la renonciation totale de:

a) HALLADALE GROUP Plc ayant son siège social au 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, avec numéro d'enregistrement SC 134256 (HALLADALE);

b) RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP, ayant son siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée sous le numéro OC 315346 (RYNDA LLP); and

c) Michael Walton, resident à The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU («MW»),

à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital visée ci-dessus et la renonciation partielle de RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, avec numéro d'enregistrement 5883231 (RCP) à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital social de la Société visée ci-dessus;

4) Décision d'approuver la souscription des Nouvelles Actions A par le Nouvel Actionnaire et par RCP tel que détaillé dans le tableau ci-dessous et le paiement de ces Nouvelles Actions A par apport en numéraire d'un montant total de EUR 78.687,50 (soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes), de la manière suivante:

| Souscripteur                | Nouvelles Actions A           |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|                             | Nombre de Nouvelles Actions A | Valeur nominale totale (en €) |
| Le Nouvel Actionnaire ..... | 5.913                         | 73.912,50                     |
| RCP .....                   | 382                           | 4.775,00                      |
| Total .....                 | 6.295                         | 78.687,50                     |

5) Décision de modifier l'Article 6 de la façon suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 110.250,- (cent dix mille deux cent cinquante euros) divisé en:

- 8.720 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.»

6) Décision d'adopter des modifications à certains Articles listés ci-dessous:

- dans l'Article 6.- Capital - Actions et Certificats d'Actions:

(a) concernant les conditions de capital autorisé de la Société;

(b) concernant les droits attachés aux Actions de Classe D;

(c) concernant les conditions de transfert forcé des actions;

(d) concernant un manquement par la Société dans le cadre du transfert des actions;

- dans l'Article 10.- Conseil d'Administration, concernant sa mise à disposition pour rencontrer des actionnaires de la Société sous certaines conditions;

- dans l'Article 13.- Pouvoirs du Conseil d'Administration, concernant les décisions nécessitant le consentement des actionnaires de la Société;

- dans l'Article 17.- Affectation des Bénéfices, concernant la politique de distribution de la Société;

7) Décision de modifier et réécrire les Statuts de la Société;

8) Divers.

Après discussion, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver l'entrée en tant que nouvel actionnaire de la Société du Nouvel Actionnaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 78.687,50 (soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante centimes) à EUR 110.250,- (cent dix mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission des Nouvelles Actions A chacune ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par apport en numéraire.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître la renonciation totale de HALLADALE, RYNDA LLP et MW à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital de la Société visée ci-dessus et la renonciation partielle de RCP à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital social de la Société visée ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la souscription des Nouvelles Actions A par le Nouvel Actionnaire et par RCP tel que détaillé dans le tableau ci-dessous et le paiement de ces Nouvelles Actions A par apport en numéraire d'un montant

total de EUR 78.687,50 (soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes), de la manière suivante:

| Souscripteur                | Nouvelles Actions A           |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|                             | Nombre de Nouvelles Actions A | Valeur nominale totale (en €) |
| Le Nouvel Actionnaire ..... | 5.913                         | 73.912,50                     |
| RCP .....                   | 382                           | 4.775,00                      |
| Total .....                 | 6.295                         | 78.687,50                     |

Toutes les Nouvelles Actions A ont été intégralement payées en numéraire, de telle sorte que le montant de EUR 78.687,50 (soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes) est désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est le suivant:

| Actionnaires    | Nombre d'Actions A | Nombre d'Actions B | Nombre d'Actions C | Valeur                 |
|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
|                 |                    |                    |                    | nominale totale (en €) |
| RYNDA LLP ..... | -                  | -                  | 23                 | 287,50                 |
| RCP .....       | 859                | 23                 | -                  | 11.025,00              |
| HALLADALE ..... | 1.925              | 26                 | 26                 | 24.712,50              |
| MW .....        | 23                 | 1                  | 1                  | 312,50                 |
| EPP .....       | 5.913              | -                  | -                  | 73.912,50              |
| Total .....     | 8.720              | 50                 | 50                 | 110.250,00             |

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 6 de la façon suivante:

- «Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 110.250,- (cent dix mille deux cent cinquante euros) divisé en:
- 8.720 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
  - 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
  - 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.»

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adopter des modifications à certains Articles listés ci-dessous:

- dans l'Article 6.- Capital - Actions et Certificats d'Actions:
  - a) concernant les conditions de capital autorisé de la Société;
  - b) concernant les droits attachés aux actions de Classe D;
  - c) concernant les conditions de transfert forcé des actions;
  - d) concernant un manquement par la Société dans le cadre du transfert des actions;
- dans l'Article 10.- Conseil d'Administration, concernant sa mise à disposition pour rencontrer des actionnaires de la Société sous certaines conditions;
- dans l'Article 13.- Pouvoirs du Conseil d'Administration, concernant les décisions nécessitant le consentement des actionnaires de la Société;
- dans l'Article 17.- Affectation des Bénéfices, concernant la politique de distribution de la Société.

#### Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier et réécrire les Statuts de la manière suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de RYNDA EN PRI-MEUR S.A. (la «Société»), qui sera régie par les lois se rapportant à une telle entité et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts telles que décrites à l'Article 19 ci-après.



**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la vente de propriétés, qu'elles soient au Luxembourg ou dans une autre juridiction, ou des intérêts dans des propriétés, incluant des joint ventures (entreprises en commun), la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, y compris mais ne se limitant pas à l'octroi d'emprunt ou de mécanisme, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut aussi exécuter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par covenant personnel ou par contrat hypothécaire ou charge sur le tout ou une partie de l'engagement, des biens immobiliers (présents ou futurs) ou par l'ensemble de toute ou une de ces méthodes, pour assurer l'exécution de tous contrats ou engagements de la Société et/ou d'une de ses filiales directes ou indirectes ou de toute autre société faisant partie de même groupe que la Société.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

**Art. 5. Définitions.** En plus des autres termes définis dans d'autres clauses de ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Actionnaires» signifie les détenteurs d'Actions (et l'expression «Actionnaire» signifie l'un d'entre eux);

«Actionnaires Existants» signifie les Actionnaires existant juste après chaque Clôture se déroulant à la date de la Première Date de Clôture ou après;

«Actions» signifie les Actions A, les Actions B, les Actions C et les Actions D; et «Action» doit être interprété de la même façon;

«Actions de Classe A» ou «Actions A» signifie les actions de classe A ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe A» ou «Action A» signifie une d'entre elles;

«Actions de Classe B» ou «Actions B» signifie les actions de classe B ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe B» ou «Action B» signifie une d'entre elles;

«Actions de Classe C» ou «Actions C» signifie les actions de Classe C ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe C» ou «Action C» signifie une d'entre elles;

«Actions de Classe D» ou «Actions D» signifie les actions de Classe D devant être émises lors de la conversion d'Instruments Convertibles et ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et «Action de Classe D» ou «Action D» signifie une d'entre elles;

«Actions d'Intéressement Rynda» a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

«Actions Rynda» a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

«Activité» signifie l'activité d'acquisition, de détention et de vente de Propriété ou d'intérêts dans des Propriétés (y compris par le biais de participation dans des entreprises en commun);

«Administrateurs Résidents» signifie les administrateurs résidants habituellement au Luxembourg;

«Affilié» signifie, en ce qui concerne n'importe quelle Personne, une autre Personne qui, directement ou indirectement, (i) Contrôle la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne ou (iii) est sous Contrôle conjoint avec la première personne;

«Avis de Transfert Forcé» a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

«Capacité d'Autofinancement» signifie tout montant tel que défini dans tout accord pouvant être conclu occasionnellement entre les Actionnaires concernant l'actionnariat de la Société;

«Cessionnaire de l'Intéressement» a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

«Clôture» signifie la Première Date de Clôture et toute occasion subséquente par laquelle un Actionnaire accepte de souscrire à des Actions ou de faire toute avance ou autre contribution à la Société sous quelle que forme que ce soit et doit inclure toute occasion par laquelle un Actionnaire Existant augmente son Engagement en accord avec la Société;

«Commission de Performance» signifie tout montant qualifié en tant que tel entre les Actionnaires, avec un plafond de 10 pour cent du Montant de l'Intéressement mais, pour éviter toute incertitude, en excluant toute commission d'acquisition ou toute commission de gestion des biens pouvant être payée par la Société au gestionnaire de biens;

«Conseil d'Administration» a la définition stipulée dans l'Article 10.1;

«Conseiller en Investissement» signifie RYNDA LLP ou toute autre entité occasionnellement nommée par la Société en tant que conseiller en investissement;

«Contrat d'Investissement» signifie tout contrat d'investissement pouvant être conclu entre les Actionnaires et pouvant être modifié occasionnellement;

«Contrôle» signifie la capacité ou le droit, directement ou indirectement, que ce soit à travers la propriété de titres comprenant des droits de vote, par contrat ou autrement (y compris le fait d'être associé d'un partnership ayant le droit de gérer les affaires de ce partnership) de n'importe quelle Personne (i) pour diriger ou influencer sur l'administration et les politiques d'une autre Personne devant être gérée en accord avec les souhaits de cette première Personne, (ii) d'exercer plus de 50% des votes généralement exercés à des assemblées générales d'Actionnaires d'une autre Personne, ou (iii) dans le cas d'un partnership (autre qu'un partnership ayant un associé avec le droit de gérer les affaires du partnership) de recevoir une portion de plus de la moitié du patrimoine ou des revenus de ce partnership; et «Contrôlant» et «Contrôlé» doivent être interprétés de la même façon;

«Date Initiale d'Investissement» signifie le 28 septembre 2006;

«Dépenses» signifie (1) toutes les dépenses de la Société supportées par la Société, (2) toutes les Dettes Estimées, (3) toute autre dette financière de la Société envers un tiers (autre que tout emprunt ayant pu être donné par les Actionnaires à la Société), (4) tous les frais à payer dans le cadre de tout accord de conseil en investissement ou accord d'acquisition et de gestion des biens ayant pu être conclu par la Société dans le cadre de la gestion des biens immobiliers indirectement détenus par la Société et (5) toute Taxe Estimée (mais en excluant (i) toute TVA récupérable et (ii) tous les montants prêtés par la Société à tout membre du Groupe ou souscrit en échange d'actions dans tout membre du Groupe);

«Dettes Estimées» signifie tout montant estimé par le Conseil d'Administration (agissant prudemment) comme étant suffisant pour payer les dépenses anticipées de la Société (autres que liées à une taxation) en prenant en compte tout revenu anticipé de la Société;

«Engagement» Signifie le montant maximum que chaque Actionnaire a accepté d'investir dans la Société (excluant pour éviter toute incertitude toute Prime);

«EPP» Signifie EURO PECHEUR PRIVATE LIMITED (No. 200701770K) ayant son siège social au 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou un Cessionnaire Autorisé;

«Groupe» signifie la Société et toutes ses filiales;

«Halladale» signifie HALLADALE GROUP Plc ayant son siège social au 93 West George Street, Glasgow, Strahclyde, G2 1PB, ayant le numéro d'enregistrement No. SC 134256 et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou son Cessionnaire Autorisé;

«Instruments Convertibles» a la définition stipulée dans l'Article 6.1.2;

«Intéressement» signifie le Montant de l'Intéressement moins la Commission de Performance;

«Intéressement à la Liquidation» signifie le montant de l'Intéressement qui ne comprends pas l'Intéressement à la Pré-Liquidation avec tout montant de l'Intéressement à la Pré-Liquidation qui ne peut légalement être payé en tant que dividende;

«Intéressement à la Pré-Liquidation» signifie le montant de l'Intéressement qui comprends tout revenu net, profits ou gains qui ont supporté une taxe à un taux moyen en total de 5 pour cent ou plus, qui ne peuvent être honorable selon la Part XVIII ICTA 1988 si le destinataire était une société basée au Royaume-Uni détenant plus de 10 pour cent des droits de vote ou du capital social de la Société;

«Investisseurs autres que RYNDA» a la signification donnée à l'article 6.5;

«IRR» signifie le taux réduit exprimé en taux de pourcentage annuel qui, quand il s'applique quotidiennement aux séries de Capacité d'Autofinancement de la Date Initiale d'Investissement à la Date de Sortie, donne une valeur actuelle totale nette de zéro pour ces Capacités d'Autofinancement et dans ce contexte «quotidiennement» signifie un jour pris sur 365 avec un calcul quotidien;

«Loi» a la définition stipulée dans l'Article 1<sup>er</sup> ;

«MW» signifie Michael Walton, demeurant à of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou son Cessionnaire Autorisé;

«Montant de l'Intéressement» signifie (i) 20 pour cent de toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent au-delà du Retour sur Investissement après Franchissement du Premier Seuil jusqu'à ce que chaque Actionnaire ait reçu un montant total de Recettes Nettes de Revenu d'Excédent qui ait pour résultat que cet Actionnaire reçoive un total d'IRR de 14 pour cent et ensuite et (ii) 25 pour cent de toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent;

«Montant Total de l'Investissement» signifie l'addition des montants payés par les Actionnaires pour la valeur nominale des Actions;

«Nouveaux Actionnaires» signifie les Actionnaires fournissant des engagements de financement à la Société à la Clôture et, dans le cadre de la Première Clôture doit inclure EPP;

«Paramètres d'Investissement» signifie les paramètres d'investissement suivants, ainsi que tout autre paramètre occasionnellement déterminé par la Société conformément à tout accord auquel elle est partie:

- Une Propriété ne doit pas être acquise si du fait de cette acquisition, plus de 25 pour cent par valeur de location de toutes les Propriétés détenues par le Groupe sont vacants ou non loués;

- La Société ne doit acquérir directement ou indirectement aucune Propriété seule lorsque le prix d'achat brut excède € 40.000.000,- étant reconnu que l'acquisition de portefeuilles de propriétés (comprenant plus d'une propriété) ou de sociétés détenant plus d'une Propriété seule, pour un prix excédant € 40.000.000,- doit être permise;

- La Société ne doit acquérir directement ou indirectement aucune Propriété si du fait de cette acquisition, au moment de l'acquisition, un seul preneur est responsable pour plus de 30 pour cent du loyer total annuel au regard de toutes les propriétés détenues directement ou indirectement par la Société;

«Personne» signifie tout personne physique, partnership, entité, société à responsabilité limitée ou limited liability partnership, organisation non officielle ou association, trust, (incluant aussi les trustees en tant que tel) ou toute autre entité;

«Portefeuille» signifie les intérêts en Propriété détenus directement par la Société ou par le biais des filiales;

«Première Clôture» signifie la première Clôture le 16 mars 2007;

«Première Date de Clôture» signifie le 16 mars 2007;

«Retour sur Investissement après Franchissement du Premier Seuil» signifie toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent jusqu'à ce que chaque Actionnaire ait reçu un montant total de Recettes Nettes de Revenu d'Excédent qui ait pour résultat que chaque Actionnaire reçoive un montant total d'IRR de 10,5 pour cent;

«Prime» signifie au moment où les Nouveaux Actionnaires sont admis, tout montant qualifié en tant que tel reçu par la Société agissant en tant qu'agent pour les Actionnaires Existants à la Clôture en question;

«Propriété» signifie toute propriété immobilière et/ou propriété louée à bail en France et/ou les actions ou les intérêts dans les sociétés ou toute autre entité à travers lesquelles de tels investissements sont détenus;

«Recettes» signifie le revenu brut et les recettes en capital de la Société (autres que, pour éviter toute incertitude, toute Prime) tels que déterminés par le Conseil d'Administration (si considérés par le Conseil d'Administration comme étant appropriés après consultation des auditeurs de la Société) incluant les montants reçus de la Société Mère Danoise mais excluant les montants prêtés à la Société et les revenus de toute souscription d'Actions;

«Recettes Nettes» signifie les Recettes moins les Dépenses;

«Recettes Nettes de Capital» signifie tous les montants de Recettes Nettes reçues (après déduction de cela de la part des Dépenses qui leur sont attribuables ou que le Conseil d'Administration, agissant de façon raisonnable, peut juger approprié) par la Société de la Société Mère Danoise sur un remboursement de capital par la Société Mère Danoise sur liquidation, réduction de capital ou autre, sujette à un montant maximal égal au montant payé par la Société au regard des actions dans la Société Mère Danoise;

«Recettes Nettes de Capital Emprunté» signifie tous les montants comprenant les remboursements de montants de principal dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par la Société à une Société Immobilière après déduction de cela de la part des Dépenses qui lui est attribuable ou que le Conseil d'Administration, agissant de façon raisonnable, peut juger approprié;

«Recettes Nettes de Dette de Revenus» signifie tous les montants comprenant les paiements d'intérêt dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par la Société à une Société Immobilière après déduction de cela de la part des Dépenses qui lui est attribuable ou que le Conseil d'Administration, agissant de façon raisonnable, peut juger approprié;

«Recettes Nettes de Revenus de Capitaux» signifie:

(i) tous les montants comprenant (i) tous les dividendes reçus par la Société de la Société Mère Danoise, (ii) tous les montants reçus par la Société de la Société Mère Danoise sur un remboursement de capital de la Société Mère Danoise sur liquidation, réduction de capital ou autre, au-delà du montant payé par la Société au regard des actions dans la Société Mère Danoise;

(ii) toute Recette nette qui n'est pas une Recette Nette de Capitaux Empruntés, une Recette Nette de Dette de Revenus, ou une Recette Nette de Capital; et

(iii) tous les montants restants reçus par la Société de n'importe quelle Société Immobilière dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par la Société à cette Société Immobilière après déduction (i) de tout dépense d'intérêt due dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par les Actionnaires à la Société et (ii) toutes autres Dépenses;

«Recettes Nettes de Revenu d'Excédent» signifie tous les montants des Recettes Nettes (qui pour éviter toute incertitude comprennent les Recettes Nettes de Capital Emprunté, les Recettes Nettes de Dette de Revenus, les Recettes Nettes de Capital et les Recettes Nettes de Revenus de Capitaux) que ce soit sous la forme de revenu ou de capital et après ajout à nouveau de toute Commission de Performance;

«Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement» a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

«Retour d'Intéressement» signifie l'Intéressement de Pré-Liquidation et l'Intéressement de Liquidation;

«RYNDA» signifie RYNDA LLP and RYNDA CAPITAL PARTNERS LIMITED, toutes deux ayant leur siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée respectivement sous le numéro No. OC 315346 et sous le numéro 5883231 et/ ou toute Personne devenant leur successeur légal ou leur Cessionnaire Autorisé;

«RYNDA LLP» signifie RYNDA PROPERTY INVESTORS LLP, ayant son siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée sous le numéro OC 315346 et/ou toute Personne devenant leur successeur légal ou leur Cessionnaire Autorisé;

«Société» a la définition stipulée dans l'Article 1<sup>er</sup> ;

«Société Immobilière» signifie une filiale à 100 pour cent d'une Société Mère Danoise ou les filiales à 100 pour cent des Sociétés Mères Danoises qui acquièrent des intérêts dans la Propriété;

«Société Mère Danoise» signifie la filiale à 100% danoise ou les filiales à 100% danoises de la Société autres que les Sociétés Immobilières;

«Sortie» signifie (i) une Vente d'Action, (ii) une Vente d'Actif ou (iii) une autre réalisation par les Actionnaires de telle manière que (dans tous les cas) tout ou substantiellement tout (signifiant la totalité moins un montant de minimis) les investissements des Actionnaires dans le Groupe sont vendus à une tierce partie ou sont réalisés;

«Statuts» a la définition stipulée dans l'Article 1<sup>er</sup> ;

«Taxe Estimée» signifie 100 pour cent du montant de la taxe payée ou payable du fait des Recettes Nettes à partir desquelles la distribution concernée est faite telle qu'estimée par le Conseil d'Administration ou par les auditeurs de la Société au moment concerné (dans chaque cas en agissant prudemment);

«Transfert Autorisé» signifie tout transfert d'Actions fait en accord avec les Statuts; «Cessionnaire Autorisé» doit être compris dans le sens de cette définition;

«Vente d'Actif» signifie une vente d'actifs se trouvant dans le Portefeuille ou d'actions dans des filiales de la Société ou d'intérêts détenus par le Groupe dans entreprises en commun;

«Vente d'Action» signifie le transfert (que ce soit à travers une simple opération ou une série d'opérations) d'Actions ayant pour résultat que n'importe quelle Personne (ou Personnes en contact les unes avec les autres ou Personnes agissant de concert avec d'autres) aurait la propriété économique sur ce nombre d'Actions qui, au total, donnerait droit à plus de 50% des droit de vote normalement utilisables à une assemblée générale de la Société, à condition qu'il n'ait pas de Vente d'Action résultant d'un Transfert Autorisé.

## **Art. 6. Capital - Actions et certificats d'actions.**

### **6.1. Capital**

#### **6.1.1. Capital souscrit**

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.562,50 (trente et un mille cinq cent soixante-deux Euros cinquante Centimes) divisé en:

- 2.425 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros cinquante Centimes) par action,
- 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros cinquante Centimes) par action,
- 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (Douze Euros Cinquante Centimes) par action.

#### **6.1.2. Capital autorisé**

Un capital social autorisé est fixé à EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions Euros), représenté par 5.600.000 (cinq millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze Euros cinquante Centimes) chacune.

Ce capital autorisé peut seulement être utilisé (i) pour émettre des Actions A supplémentaires en faveur des Nouveaux Actionnaires lors de la Clôture, (ii) pour convertir les Instruments Convertibles en Actions D et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux détenteurs d'Instruments Convertibles et l'émission d'Actions A conformément aux points (i) ci-dessus et (iii) et (iv) ci-dessous et (iii) dès conversion d'Instruments Convertibles en Actions D ou (iv) dans le cas de HALLADALE ou RCP seulement pour permettre à chaque détenteur d'Actions A de souscrire à autant d'Actions A, de telle manière que l'exercice proportionnel du droit de vote soit maintenu de manière équivalente (ou le plus proche possible) tel que cela existait avant une telle conversion.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- émettre des instruments financiers convertibles («Instruments Convertibles»);
- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de Classe D ou d'Actions de Classe A (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre le paiement en espèce, ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;
- déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et les modalités de paiement des nouvelles Actions A et/ou D;
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour les Actions A et/ou D émises; et
- déterminer si une prime d'émission sera payée pour les Actions D et/ou les Actions A à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant le 28 septembre 2011 et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des Actionnaires pour ces actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le Conseil d'Administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment formulée dans les formes prescrites par la Loi, l'Article 6.1.1 sera modifié afin de refléter une telle augmentation. Une telle modification sera enregistrée par acte authentique du Conseil d'Administration, ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

#### 6.1.3. Rachat d'Actions

La société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues et sous les restrictions apportées par la Loi.

#### 6.2. Actions - Enregistrement

Les Actions seront nominatives ou au porteur au choix des Actionnaires. Cependant, aussi longtemps que les Actions ne seront pas entièrement libérées, elles resteront nominatives.

La Société reconnaît la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions.

Des certificats reflétant cette inscription seront délivrés aux Actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

#### 6.3. Classes d'Actions - Droits

Le capital souscrit de la Société est divisé en Actions de Classe A, Actions de Classe B et en Actions de Classe C tel qu'indiqué à l'Article 6.1 ainsi qu'en en Actions D pouvant être émises par conversion des Instruments Convertibles accordant les droits suivants à leurs détenteurs:

- les Actions de Classe A ne portent pas de droit au dividende mais un droit préférentiel au boni de liquidation représentant 100% de la valeur nominale de chaque Action A en cas de liquidation de la Société;
- les Actions de Classe B ne portent pas de droit au dividende avant toute survenance d'une Sortie. La Société ne paiera aucun dividende rattaché à toute Action B avant toute survenance d'une Sortie. Dans le cas d'une Sortie et avant toute liquidation de la Société, la Société paiera un dividende d'un montant correspondant à l'Intéressement à la Pré-Liquidation aux détenteurs d'Actions B au pro rata du montant libéré par chaque détenteur pour les Actions B détenues par lui; les détenteurs d'Actions B n'ont droit à aucun autre montant que l'Intéressement à la Pré-Liquidation;
- les Actions de Classe C ne portent pas de droit au dividende, mais seulement un droit à l'Intéressement à la Liquidation lors de la liquidation de la Société lors d'une Sortie au pro rata du montant libéré par chaque détenteur pour les Actions C détenues par lui; les détenteurs d'Actions C n'ont droit à aucun autre montant que l'Intéressement à la Liquidation; et
- les Actions de Classe D (si elles sont émises) donnent droit à leurs détenteurs à (i) un dividende préférentiel égal à la part de Recettes Nettes de Revenus de Capitaux qui aurait été payée au détenteur d'Actions de Classe D conformément aux conditions du/des Instrument(s) Convertible(s) correspondant(s) si le détenteur d'Actions de Classe D n'avait pas converti le/les Instrument(s) Convertible(s) correspondants en de telles Actions de Classe D et (ii) au remboursement de tout ou partie de la valeur nominale des Actions de Classe D avec toute prime d'émission payée sur celles-ci pour un montant égal à la part de Recettes Nettes de Capital qui aurait été payée au détenteur d'Actions de Classe D conformément aux conditions du/des Instrument(s) Convertible(s) correspondant(s) si le détenteur d'Actions de Classe D n'avait pas converti le/les Instrument(s) Convertible(s) correspondants en de telles Actions de Classe D.

Afin d'éviter toute confusion, le droit au dividende des Actionnaires devra être déterminé par référence au montant libéré par chaque Actionnaire.

#### 6.4. Transfert d'Actions

Nonobstant toute clause contraire dans les Statuts, un Actionnaire peut transférer l'ensemble de ses droits légaux et droits aux bénéfices dans toutes ou chacune de ses Actions A ou ses Actions D (si il y en a) à un Affilié sans le consentement d'un autre Actionnaire, à condition que (i) le cessionnaire exécute un acte d'adhésion au Contrat d'Investissement et assume toutes les obligations restantes d'un tel Actionnaire, (ii) immédiatement après que le cessionnaire cesse d'être un Affilié d'un tel Actionnaire, les Actions ainsi transférées sont transférées à l'Actionnaire ou à l'un de ses Affiliés et (iii) (a) lors de tout transfert d'Actions A, la proportion équivalente d'Actions D (si il y en a) doit être transférée au même cessionnaire, (b) lors de tout transfert d'Actions D la proportion équivalente d'Actions A doit également être transférée au même cessionnaire.

Excepté en application de la clause ci-dessus, aucun Actionnaire ne peut vendre, transférer ou autrement disposer de tout ou partie de ses droits légaux et droits aux bénéfices dans ses Actions (ou intérêts qui y sont liés).

#### 6.5. Transfert force

6.5.1. Si l'accord de conseil en investissement probablement entré en vigueur entre RYNDA LLP et la Société est terminé avant la Sortie pour n'importe laquelle des raisons telles que convenues entre RYNDA LLP et la Société (pour les besoins de cet Article 6.5, une «Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement»), alors RYNDA s'engage à payer tout montant restant dû relatif à toute Action A détenue par eux et puis à transférer toutes les Actions B et Actions C détenues par eux (ensemble, les «Actions d'Intéressement Rynda») et toutes les Actions A détenues par eux (ensemble avec les Actions d'Intéressement Rynda, les «Actions Rynda») à toute entité que les Actionnaires (autres que RYNDA)

(les «Investisseurs autres que RYNDA») doivent déterminer (le «Cessionnaire de l'Intéressement») pour un prix équivalent au total de la valeur nominale entièrement libérée des Actions RYNDA, si (dans les limites permises par la loi luxembourgeoise) les Investisseurs autres que RYNDA exercent l'option qui leur est accordée conformément à cet Article 6.5.1. par un avis écrit envoyé à RYNDA dans le délai d'un mois à compter de la date d'une Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement (l'«Avis de Transfert Forcé»). Si les Investisseurs autres que RYNDA exercent l'option accordée conformément à l'Article 6.5.1. ils doivent avec la Société prendre toutes mesures nécessaires avec le Cessionnaire de l'Intéressement pour enregistrer le transfert des Actions RYNDA dans le registre d'actions de la Société. Si après l'exercice de l'option, RYNDA manque à son engagement de transférer les Actions Rynda qui doivent être transférées, les dispositions de l'Article 6.5 devront aussi être appliquées.

6.5.2. Si RYNDA manque à son engagement de transférer les Actions d'Intéressement RYNDA au Cessionnaire de l'Intéressement suite à l'exercice de l'option accordée conformément à l'article 6.5.1. ci-dessus:

a) le président de la Société, ou à défaut l'un des administrateurs de la Société ou toute personne dûment nommée par une résolution du Conseil d'Administration (tel que défini dans l'article 10.1. ci-dessous) sera considéré comme étant l'agent dûment désigné de RYNDA avec tout pouvoir pour exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte de RYNDA tous les documents nécessaires pour donner effet à l'exercice de l'option par les Investisseurs autres que RYNDA en ce qui concerne les Actions RYNDA;

b) le Conseil d'Administration pourra recevoir et donner décharge pour le montant d'achat payable du fait de l'exercice de l'option pour le compte de RYNDA; et

c) le Conseil d'Administration devra immédiatement payer le montant d'achat sur un compte bancaire séparé au nom de la Société et si et lorsque RYNDA délivre le certificat ou les certificats pour les Actions RYNDA à la Société (ou une indemnité dans une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil d'Administration par rapport à tout certificat perdu) RYNDA devra alors être payé du montant d'achat, sans intérêt et déduction faite de toutes sommes dues par RYNDA à la Société.

**Art. 7. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 19 ci-après.

#### **Art. 8. Assemblées des Actionnaires - Général.**

8.1. Chaque assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des Actionnaires.

8.2. Le quorum et le temps requis par la Loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

8.3. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax, par télégramme ou par télex.

8.4. Sauf stipulations contraires de la Loi ou stipulations contraires se trouvant dans l'Article 8.5 ou autrement convenu entre les Actionnaires, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

8.5. Les modifications aux droits attachés aux Actions A ne seront valables que (i) si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions A ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions B ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions B ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions C ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions C ne pouvant être inférieure à 75%.

Le Conseil d'Administration ne pourra pas modifier les droits attachés aux Actions D sans le consentement préalable d'au moins 75% des détenteurs des Actions D (et ensuite sous réserve de l'approbation d'au moins 75% des détenteurs d'Instruments Convertibles).

8.6 Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

8.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois d'août à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

#### **Art. 10. Conseil d'Administration.**

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

10.2. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

10.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires.

10.4. Les Actionnaires doivent s'assurer qu'à tout moment une majorité des Administrateurs sont des Administrateurs Résidents.

10.5. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

10.6. Tout Actionnaire ou plusieurs Actionnaires (qui ne soit pas un Actionnaire défaillant) ayant investi un certain montant tel qu'approuvé entre les Actionnaires dans la Société peut, après en avoir formulé la demande dans un délai raisonnable requérir du Conseil d'Administration qu'il se rende disponible (une telle disponibilité ne devant pas être déraisonnablement refusée ou retardée) à Luxembourg aux moments que le Conseil d'Administration détermine de façon raisonnable pour rencontrer le(s) Actionnaire(s) concerné(s) pour discuter des affaires liées à la Société sous réserve que le(s) Actionnaire(s) concerné(s) fournissent des détails suffisants dans le but de la rencontre avec le Conseil d'Administration au moment où ils formulent leur demande conformément à cet article 10.6. Pour éviter toute incertitude, tout rencontre avec le Conseil d'Administration conformément à cet article ne doit pas être considérée comme affectant la gestion de la Société, laquelle fonction ressort et reste de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 11. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.**

11.1. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi les administrateurs un administrateur qui agira comme Président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

11.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires pourront nommer un autre président pro tempore à ces assemblées ou ces réunions du Conseil d'Administration.

11.3. A moins qu'il en soit décidé autrement par les Actionnaires, le quorum des réunions de tout conseil sera de deux administrateurs présents au commencement et tout le long de la réunion, considérant que:

- de telles réunions ne rencontreront pas le quorum suffisant tant que le nombre d'Administrateurs Résidents présents en personne ne dépassera pas la somme de tous les autres Administrateurs présents en personne ou par procuration; et

- chaque administrateur sera autorisé à nommer un autre administrateur par procuration en son absence; et

- si dans l'heure suivant l'heure choisie pour la réunion un quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée au deuxième jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit, à moins que la réunion n'ait été convoquée dans un délai court, conformément à l'Article 11.4, auquel cas une telle réunion devra être ajournée au jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit. Si à la réunion ajournée, il n'y a pas de quorum dans l'heure suivant le début de la réunion tel que convenu, le quorum sera atteint par la présence d'un Administrateur Résident.

11.4. A moins qu'il en soit décidé autrement, un délai de convocation de deux (2) jours ouvrables avant la tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être donné à chaque administrateur avec l'agenda d'une telle réunion et les documents y afférents. Tout administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil d'Administration doit se tenir dans les 24 heures au plus tôt si il ou elle considère que les circonstances justifient un si court délai.

Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tous les efforts raisonnables seront fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance une copie des documents et /ou matériaux à discuter ou à approuver à cette réunion du Conseil d'Administration.

11.5. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

11.6. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg à l'heure déterminée par le Conseil d'Administration et les administrateurs (ou leurs mandataires) ne pourront y participer qu'en personne et non pas, afin d'éviter toute confusion, par téléphone, voie électronique ou tout autre moyen provenant en dehors de Luxembourg.

11.7. Chaque administrateur aura un vote et le Conseil d'Administration votera toutes les décisions par un vote à la majorité simple. Le Président n'aura ni second vote ni de voix prépondérante.

11.8. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération. Le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires sous peine de voir sa responsabilité engagée.

11.9. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.**

12.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

12.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

13.1. Sans préjudice de l'Article 13.2, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes les fonctions de gestion y compris, mais ne se limitant pas à, tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

13.2. Les décisions mentionnées sous les Articles 13.2.1 et 13.2.2 ci-dessous ne doivent pas être prises par le Groupe (et à cette fin, la référence ci-dessous au terme «Société» doit être comprise comme faisant référence à tout membre du Groupe compte-tenu du contexte) à moins que les Actionnaires y aient consenti par écrit selon les modalités qui suivent, à la condition toutefois que les Actionnaires n'interfèrent en aucune circonstance dans la gestion de la Société.

13.2.1. Les décisions qui suivent requièrent le consentement préalable des Actionnaires représentant 75 pour cent ou plus du nombre total d'Actions émises:

a. Toute décision significative d'ordre stratégique en relation avec tout contentieux significatif auquel la Société est partie ou qui pourrait être exercé contre ou par la Société;

b. La décision de la Société d'investir directement ou indirectement dans une Société Immobilière ou de s'engager dans une activité non conforme aux Paramètres d'Investissements;

c. Toute action visant à se mettre en liquidation ou à mettre en liquidation la Société Mère Danoise à moins que (i) un praticien licencié spécialiste des faillites ait recommandé que la Société ou Société Mère Danoise soit mise en liquidation dans la mesure où elle est tombée en insolvabilité ou (ii) un membre du Groupe résident au Danemark doive être mis en liquidation parce qu'il serait redevable ou pourrait devenir redevable du paiement de taxes sur ses revenus nets provenant de son bien immobilier situé en France;

d. L'investissement dans des titres cotés à moins qu'il ne soit envisagé d'éventuellement obtenir une majorité de contrôle dans une ou plusieurs sociétés, auquel cas la Société peut (i) investir dans des sociétés faisant appel public à l'épargne et (ii) procéder à des achats sur le marché de titres cotés;

e. L'octroi de prêt ou avance ou toute autre forme de crédit autres que:

- des prêts ou avances aux locataires dans le but de leur permettre d'aménager les locaux ou d'améliorer le bien immobilier;

- la fourniture de crédit à des sociétés membres du Groupe; et

- le crédit commercial normal;

f. La conclusion d'un contrat ou tout autre arrangement conclu dans le cadre des affaires courantes et à des conditions normales;

g. La modification ou la fin des conditions de tout contrat de conseil sur les investissements et/ou tout accord d'acquisition et de gestion des biens éventuellement conclu par la Société de temps à autres autre que toute modification ayant pour but de:

- corriger des erreurs d'impression, typographiques ou d'importance mineure ou des omissions;

- faire tout changement requis ou recommandé en vue de se conformer avec toute disposition légale applicable;

- faire tout changement qui est notifié aux Actionnaires et auquel les Actionnaires ne se sont pas opposés dans un délai de vingt jours ouvrables à compter de la notification;

h. L'octroi de tout consentement donné au Conseil en Investissement relatif aux «Evènements Résultant en un Changement de Contrôle» et/ou «un Défaut de Remplacement de l'Homme Clef» tels que définis de temps à autres entre la Société et le Conseil en Investissement;

i. La commercialisation et la mise en place d'une procédure d'IPO relative au capital d'un membre du Groupe;

j. L'octroi par un membre du Groupe d'une garantie ou d'une indemnité ou la création d'une obligation, d'un gage ou toute autre sûreté sur des actifs ou des droits dans un cadre autre que celui des opérations normales liées à son activité d'investissement ou concernant des emprunts accordés par les banques tels que permis par les Actionnaires; et



k. L'approbation par la Société du remplacement de l'Homme Clef (tel que défini de temps à autres entre le Conseil en Investissement et la Société) et tout consentement que la Société peut avoir à donner en relation avec la définition d'un Evènement Résultant dans le Départ de l'Homme Clef (tel que défini de temps à autres entre le Conseil en Investissement et la Société), ce consentement devant être donné en conformité avec tout accord éventuellement intervenu de temps à autres.

13.2.2. Les décisions suivantes nécessitent l'accord préalable des Actionnaires représentant 90 pour cent ou plus du nombre total d'Actions émises:

a. Sauf pour ce qui est requis pour admettre un Nouvel Actionnaire lors d'une Clôture, la modification par la Société ou par la Société Mère Danoise de leur capital social autorisé ou émis respectifs ou de leur structure de capital ou le fait de donner toute option ou droit similaire pour d'autres d'acquérir des actions ou des titres convertibles en actions ou de faire tout paiement à toute personne (qu'il soit membre ou non) pour renoncer à son droit à tout capital social lors de son annulation ou de son extinction de tout droit de vote concernant la Société ou la Société Mère Danoise;

b. Toute modification par la Société et/ou par la Société Mère Danoise des documents constitutifs;

c. La modification de tout Paramètre d'Investissement;

d. Tout membre du Groupe ayant des employés;

e. La mise en place par tout membre du Groupe de toute pension, de tout bonus, plan de partage de profits ou de participation ou plan pour les administrateurs et/ou les employés;

f. Toute personne ou entité de mauvaise réputation (tel que raisonnablement déterminé par le Conseil d'Administration) ayant un intérêt dans la Société; et

g. La Société et la Société Mère Danoise faisant tout changement important dans la nature de leur activité (autre que déjà accepté par les Actionnaires) et tout membre du Groupe faisant tout investissement direct ou indirect dans toute autre société autre qu'une société ou entité dont l'activité principale est l'investissement en biens immobiliers en France continentale.

13.3. Lorsque il est demandé aux Actionnaires de consentir à certaines décisions, un tel consentement peut être donné sous toute forme que ce soit y compris par lettre ou email (dans la mesure où son origine a été clairement identifiée) et en aucun cas cela ne doit nécessiter la tenue d'une assemblée d'actionnaires.

**Art. 14. Signature.** Deux Administrateurs conjointement et solidairement ont la capacité et sont responsables de représenter la Société auprès de tierce parties sous la direction et la supervision du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

#### **Art. 17. Affectation des bénéfices.**

##### 17.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 17.2. Politique de distribution

17.2.1. Sous réserve de la loi du Luxembourg et de la constitution de provisions appropriées pour les besoins en capital et les dettes du Groupe et de l'observation du Contrat d'Investissement, avant une Sortie la Société utilisera les Recettes nettes de la Société de la façon suivante:

1) les Recettes Nettes de Revenu de Capitaux en payant tous les dividendes dus aux détenteurs d'Actions D, sous réserve que la Société retiendra tout montant des Recettes Nettes de Revenu de Capitaux qu'elle considère (selon le Conseil d'Administration agissant avec prudence) nécessaire pour payer les dividendes dus pour les Actions B et C;

2) les Recettes Nettes de Capitaux, en remboursement des montants de prime d'émission et de capital social libéré pour les Actions D.

17.2.2. Lors d'une Sortie, la Société devra utiliser les Recettes Nettes de la façon suivante:

1) effectuer les paiements tels que décrits à l'Article 17.2.1.;

2) payer tout montant du aux détenteurs d'Actions B conformément à l'article 6.3.;

3) utiliser tout montant restant des Recettes Nettes de Revenus de Capitaux moins les dividendes dus aux détenteurs d'Actions C en payant tous les dividendes dus aux détenteurs d'Action D;

4) payer les montants dus aux détenteurs d'Actions A conformément à l'Article 6.3; et

5) payer les montants dus aux détenteurs d'Actions C conformément à l'Article 6.3.

### 17.3. Dividendes

L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19. Modification des Statuts.** Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De plus, les Statuts ne pourront être amendés qu'avec le consentement des Actionnaires représentant 90 pour cent du Montant Total de l'Investissement.

**Art. 20. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les présents Statuts seront réglés conformément à la Loi.

#### *Clôture de l'Assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Thailly, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3485. — Reçu 786,88 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007069719/211/1343.

(070073569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

### **European Structured Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

#### *Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 octobre 2006*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de TCG GESTION SA, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mr Doeke Van Der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011;

- de nommer Mr Ton Zwart, ayant adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

H. Van De Sanden

Administrateur

Référence de publication: 2007068262/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Jomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 128.393.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Joao Pierre Moura De Sousa employé privé, né le 6 juillet 1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4640 Differdange, 6, avenue de Obercorn.

2) Monsieur Marc Risch, employé privé, né le 4 juillet 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location et la gérance d'immeubles.

La société peut accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et se porter caution personnelle et/ou réelle.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de JOMAR S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

|   |            |
|---|------------|
| 1) Monsieur Joao Pierre Moura Da Sousa, prénommé: Deux cents parts sociales . . . . . | 200        |
| 2) Monsieur Marc Risch, prénommé: Deux cents parts sociales . . . . .                 | <u>200</u> |
| Total: quatre cents parts sociales . . . . .  | 400        |

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille sept.

#### *Évaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 2.000,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

#### *Gérant technique:*

Mademoiselle Letizia Pica, étudiante, 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, née à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1981.

#### *Gérant administratif:*

Monsieur Marc Risch, prénommé.

La société se trouve valablement engagée par la signature collective des deux gérants.

2) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et déterminera leurs pouvoirs.

3) L'assemblée décide de fixer le siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Moura de Sousa, M. Risch, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007. Relation: LAC/2007/9218. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007068524/242/103.

(070072705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

—  
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 15 mai 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par RUGALEY HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 156033, à CELMUS INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social at Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 194010.

Depuis le 15 mai 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de MERINA S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par CELMUS INVESTMENTS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007068192/7491/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.734.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle et du conseil d'administration du 27 avril 2007*

Sont nommés pour une période de 3 ans:

- Monsieur Jos Mousel, demeurant 19, Um Kneppchen, L-9370 Gilsdorf en qualité de Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Théo Hollerich, demeurant 3, am Bounert, L-6975 Rameldange en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Paul Enschede, demeurant 3, rue J. B. Neuens, L-7553 Mersch en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Romain Schmit, demeurant 57, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Jean-Paul Schmitz demeurant 62, rue de Steinsel, L-7395 Hunsdorf en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES SA, ayant son siège social à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*Pour le conseil d'administration*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signatures

Référence de publication: 2007068267/514/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Iberint Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.857.

—  
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 21 décembre 2005, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 21 décembre 2005, a désigné Monsieur Christian François, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 21 décembre 2005, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

*IBERINT HOLDING S.A.*

*MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*C. François / L. Mostade*

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2007068284/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

—  
EXTRAIT

Conformément aux contrats de cession de parts sociales en date du 15 mai 2007, les 118.625 (cent dix-huit point six cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par RUGALEY HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 156033, à CELMUS INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social at Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 194010.

Depuis le 15 mai 2007, les 118.625 (cent dix-huit point six cent vingt-cinq) parts sociales de REVOLIA S.à r.l. représentant 94,9% du capital social de cette société sont détenues par CELMUS INVESTMENTS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007068193/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Topaz Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.083.578.588,95.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

En date du 16 février 2007, TYCO GROUP Sàrl, associé unique de la Société, a transféré la totalité des 21.671.571.779 parts sociales de la Société à TYCO INTERNATIONAL GROUP SA, ayant pour siège social le 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.63939.

Pour extrait conforme et sincère

TOPAZ GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068195/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**European Structured Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2007*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hans Van De Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de nommer M. Paul Lefering, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

D. Van Der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007068263/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Emerald Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 753.432.225,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

En date du 16 février 2007, TYCO GROUP Sàrl, associé unique de la Société, a transféré la totalité des 15.068.644.510 parts sociales de la Société à TYCO INTERNATIONAL GROUP SA, ayant pour siège social le 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.63939.

Pour extrait conforme et sincère

EMERALD GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068196/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Briseis S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.179.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 21 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour BRISEIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068199/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Placements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 53.380.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 25 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PLACEMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007068200/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---



**I.D.N. Gestion Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 105.534.

—  
EXTRAIT

Suite au décès du gérant, Monsieur David Nehlig, intervenu le 12 mars 2007, les associés ont nommé en remplacement en qualité de seul et unique gérant et pour une durée indéterminée lors de leurs résolutions en date du 23 mai 2007:

- Mme Isabelle Nehlig, gérante, demeurant 15, rue Georges Brassens, F-57310 Bousse, France.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour I.D.N. GESTION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007068201/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.200,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

—  
In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.347 (the «Shareholder»),

represented by Ms Bernardine Vos, employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on 11 May 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ARLON INVESTMENT VENTURE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 25 November 2005, published in the Mémorial C, No 467 on 3 March 2006, the articles of incorporation of which have not yet been amended, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.434 (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-one thousand two hundred euro (EUR 41,200.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to sixty-one thousand two hundred euro (EUR 61,200.-).

2 To issue one thousand six hundred forty-eight (1,648) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-one thousand two hundred euro (EUR 41,200.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to sixty-one thousand two hundred euro (EUR 61,200.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one thousand six hundred forty-eight (1,648) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Third resolution*

##### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Ms Bernardine Vos, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe one thousand six hundred forty-eight (1,648) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy thousand eight hundred euro (EUR 370,800.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of four hundred twelve thousand euro (EUR 412,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand six hundred forty-eight (1,648) new shares to the Subscriber.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-one thousand two hundred euro (EUR 61,200.-) divided into two thousand four hundred forty-eight (2,448) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.347 (l'«Associé»),

représentée par Mme Bernardine Vos, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ARLON INVESTMENT VENTURE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000.-), ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 25 novembre 2005, publié au Mémorial C n° 467 le 3 mars 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.434 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quarante-et-un mille deux cents euros (EUR 41.200.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000.-) à soixante-et-un mille deux cents euros (EUR 61.200.-).

2 Emission de mille six cent quarante-huit (1.648) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante et un mille deux cents euros (EUR 41.200,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à soixante et un mille deux cents euros (EUR 61.200,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre mille six cent quarante-huit (1.648) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

Ensuite Mme Bernardine Vos, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille six cent quarante-huit (1.648) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 370.800,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de quatre cent douze mille euros (EUR 412.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les mille six cent quarante huit (1.648) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante et un mille deux cents euros (EUR 61.200,-) divisé en deux mille quatre cent quarante-huit (2.448) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, LAC/2007/9055. — Reçu 4.120 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007070346/220/136.

(070075796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Kerylos Academy S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.823.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que Monsieur Jean-Marc Faber démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 31 mai 2007.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la fiduciaire Jean-Marc Faber dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société KERYLOS ACADEMY S.A., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
KERYLOS ACADEMY S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007068206/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Oveaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.364.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue au siège social en date du 15 mai 2007*

Cet extrait annule et remplace l'extrait référencé LSO-CE04925 enregistré le 23 mai 2007 car le numéro R.C.S. était erroné.

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & Cie S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
OVEAZ S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007068207/780/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**GE Fanuc Automation Solutions Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société du 20 avril 2007*

Le conseil d'administration de la Société a renouvelé le mandat de Monsieur John Pritchard en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE FANUC AUTOMATION SOLUTIONS EUROPE S.A.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007068209/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

---

**Wonderview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

—  
Au Conseil d'Administration de la société:

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet au 2 mai 2007 au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

E. Vogt.

Référence de publication: 2007068241/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Asyris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.274.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ASYRIS S.A., tenue à Luxembourg, le 2 mai 2007, que:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Dominique Christian comme administrateur avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

C. Maylé

Référence de publication: 2007068210/3580/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**PMC Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.966.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 583 du 27 mai 2003, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 2 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 891 du 6 mai 2006, modification des statuts (changement de dénomination) par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1249 du 7 décembre 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 20 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1280 du 3 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC EUROPE AND PARTNERS

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070056/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02386. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 249.999,75.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale annuelle du 22 mai 2007*

Le mandat de gérant de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106559, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068213/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Markant-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9063 Ettelbrück, place Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 70.512.

*Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 2 März 2007 in Luxemburg*

Folgende Verwaltungsratsmitglieder werden einstimmig gewählt:

Herr Alois Kettem (Kauffman), Hauptstrasse, 19A Heddert

Herr Frank Grueber (Kauffman), Wasserlochstücke, 2 D-67661 Kaiserlautern

Herr Jean-Paul Kieffer, rue des Jardins Fleuris, 15, F-57100 Veymerange

Pricewaterhousecoopers wird einstimmig als Wirtschaftsprüfer fuer das Jahr 2007 ernannt.

Fuer gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007068214/2650/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Sea Water Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.007.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068215/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Tyco International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 63.939.

Avec effet au 21 mai 2007, le siège social de la Société a été transféré au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068219/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.894.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 mai 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068216/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Prarose S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 41.790.

PRAROSE S.A. avec siège social à Luxembourg, 51, rue de Glacis, inscrite section B n° 41790.

Le domicile de la société PRAROSE S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

P. Crochet / F. Di Vincenzo

Directeur Général Adjoint, Directeur de la Banque Privée / -

Référence de publication: 2007068218/9/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 106.851.*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 3 avril 2007 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 avril 2007 que le siège social est transféré au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour DOTCORP FINANCE Sàrl

MERCURIA SERVICES

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007068223/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 mai 2007, que la Société a transféré son siège social du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320, au 37, rue d'Anvers, L-1130 avec effet au 16 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068221/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**S.C.I. Milen, Société Civile Immobilière.**Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg E 3.662.**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Lenoire, gérant de société, né à Sézanne (France) le 20 novembre 1946, demeurant à L-4264 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nothomb.

2.- Madame Valérie Lenoire, employée privée, née à Sézanne (France) le 16 février 1970, demeurant à F-57925 Distroff, 66, Grand-Rue.

3.- Monsieur Stéphane Lenoire, employé privé, né à Metz (France) le 29 mai 1974, demeurant à F-57160 Moulins-les-Metz, 36, rue Chaponost.

4.- Madame Marilyne Lenoire, employée privée, née à Forbach (France) le 12 juin 1978, demeurant à F-57140 Plesnois, 3, rue Haute.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: S.C.I. MILEN.



**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

### **Titre II. Capital - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq mille euros (€ 5.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinquante euros (€ 50,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

**Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 12.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

**Art. 13.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 14.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1) Monsieur Michel Lenoire, préqualifié, soixante-dix parts sociales . . . . . | 70  |
| 2) Madame Valérie Lenoire, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .          | 10  |
| 3) Monsieur Stéphane Lenoire, préqualifié, dix parts sociales . . . . .        | 10  |
| 4) Madame Marilyne Lenoire, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .         | 10  |
| Total: cent parts sociales . . . . .   | 100 |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq mille euros (€ 5.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre Monsieur Michel Lenoire et ses trois enfants Madame Valérie Lenoire, Monsieur Stéphane Lenoire et Madame Marilyne Lenoire.

### Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Michel Lenoire, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lenoire, V. Lenoire, S. Lenoire, M. Lenoire, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 mai 2007, Relation: CAP/2007/1164. — Reçu 25 euros.

Le Releveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007070522/236/94.

(070075597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

### **KDI Lux, Société Anonyme,**

**(anc. Solficom S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.821.

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLFICOM S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié du 4 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 933 du 23 septembre 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davit Kiyici, gérant de société, demeurant à L-2210 Luxembourg, 64, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en KDI LUX.
2. Changement de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante «La société a pour objet la prestation de services de consultance dans le domaine de l'informatique ainsi que l'assistance à la clientèle. Elle pourra également exercer dans toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, ainsi que toute autre opération complémentaire ou connexe à cet objet.»
3. Démission des administrateurs actuels.
4. Nomination de Mr Davit Kiyici en qualité d'unique administrateur et administrateur délégué de la société.
5. Refonte intégrale des statuts de la Société.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en KDI LUX.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'actuel alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la prestation de services de consultance dans le domaine de l'informatique ainsi que l'assistance à la clientèle. Elle pourra également exercer dans toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, ainsi que toute autre opération complémentaire ou connexe à cet objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de:

- CCMT PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social 47, bvd Joseph II, L-1840 Luxembourg (B 109.612),
- MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à DE-19958 Lewes, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 25, Greystone Manor, inscrite au The Delaware State Registration sous le numéro 39229-72,
- TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, ayant son siège social 1308 Delaware avenue à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au The Delaware State Registration sous le numéro 37277-77, de leur fonction d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de seul administrateur et d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Davit Kiyici, gérant de société, né à Istanbul le 20 juillet 1963, demeurant à L-2210 Luxembourg, 64, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

Cette Société Anonyme existe sous la dénomination de KDI LUX.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services de consultance dans le domaine de l'informatique ainsi que l'assistance à la clientèle. Elle pourra également exercer dans toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, ainsi que toute autre opération complémentaire ou connexe à cet objet.

Elle a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

## **Titre II. Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kiyici, B. Tassigny, A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, LAC/2007/9048. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007070347/220/223.

(070075801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

### **Compagnie des Eaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.058.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007070080/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03239. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070073457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

### **Volutio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse Saint François.

R.C.S. Luxembourg B 98.535.

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VOLUTIO S.à r.l., ayant son siège social à L-4993 Sanem, 4, cité Schmidernacht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Lu-

xembourg, section B sous le numéro 98.535, constituée suivant acte reçu le 9 janvier 2004 publié au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Dominique Huon, consultant en informatique, né à Morlaix (France), le 26 avril 1969, demeurant à F-54750 Trieux, 141, rue Marc Raty.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4993 Sanem, 4, Cité Schmidernacht à L-5535 Remich, 8, Impasse St François

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. al. 1<sup>er</sup>**. Le siège social est établi à Remich.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Huon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, Relation: LAC/2007/4883. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070252/211/32.

(070075179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Cebas S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 122.079.

Par la présente, F.I.R.E.C.C dénonce avec effet immédiat en date du mercredi 16 mai 2007, le siège de la société CEBAS, 171, route de Longwy L-1941 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce section B 122.079, le 11 décembre 2006 à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE RYMARZ EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL S A R L

G. Rymarz

*Le Gérant*

Référence de publication: 2007068222/5727/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00510. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070073202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

Aux actionnaires de la société:

Par la présente nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

J. Reckinger

*Directeur*

Référence de publication: 2007068224/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06775. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070073272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Wonderview S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

Aux actionnaires de la société:

Par la présente nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

J. Reckinger

Directeur

Référence de publication: 2007068225/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Actaris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.892.000,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 108.636.

*Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder on April 18th, 2007*

- The resignation of Mr Clermont Matton, Mr Robert Daussun and Mr Jean-Paul Bize as Managers with immediate effect be accepted;

- Mr Malcolm Unsworth, Chief Executive Officer, born on September 23rd, 1949 in Salford, Lancashire (England), professionally residing at 480, avenue Louise, B-1050 Brussels (Belgium) be appointed as new Manager. His mandate will be unlimited.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 avril 2007*

- Les démissions de Monsieur Clermont Matton, Monsieur Robert Daussun et Monsieur Jean-Paul Bize en tant que gérant avec effet immédiat sont acceptées;

- La nomination de Mr Malcolm Unsworth, Administrateur-délégué, né le 23 septembre 1949 à Salford, Lancashire (Royaume Uni), résidant professionnellement au 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), en tant que nouveau gérant est acceptée. Son mandat aura une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068255/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

**Andy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.378.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007068298/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00830. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.